

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION

Monsieur Martial MARTINEZ
Conseiller Municipal délégué

N° A-2026-04-09-38

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 installant le Conseil Municipal et désignant Monsieur Martial MARTINEZ Conseiller Municipal,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Madame le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 09 Avril 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Monsieur Martial MARTINEZ, Conseiller Municipal délégué pour :

- Les affaires liées à l'agriculture,
- Les affaires liées aux chemins et campestre,
- Les affaires liées à l'aire de lavage.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260409-A2026_04_09_38-AR

Fait à LESPIGNAN, le 9 Avril 2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 10 AVR. 2026

Et publication ou notification

Du 10 AVR. 2026

La Maire :



La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN